

11 juin 2025

GATINEAU
POUR
LA
VIE



Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Recommandation

Service de l'urbanisme et du développement durable

Commission du développement du territoire et de l'habitation (CDTH)



Objectif de la présentation



Présentation du plan d'action du PRMHH

Plan de la présentation

01

Mise en
contexte

03

Stratégie de conservation
et plan d'action

02

La démarche

04

Échéancier et
recommandation

Mise en contexte

Historique

- Présentation à la CDTH du 24 avril 2025 de la démarche, des engagements de conservation, des orientations et des objectifs de la stratégie de conservation.
- La CDTH a recommandé que le plan d'action soit complété en conformité avec les orientations et objectifs présentés lors d'une séance extraordinaire dédiée à cette recommandation.

Pourquoi sommes-nous ici ?

- Présentation du plan d'action pour obtenir une recommandation.



Milieu humide à proximité de bâtiments Source : ville de Saint-Jérôme

La démarche



GATINEAU

La démarche

Les 5 grandes étapes

1) Amorce de la démarche

Définir les besoins, planifier le mandat, impliquer et consulter les parties prenantes.

2) Portrait du territoire

Identifier les MHH sur le territoire, déterminer le contexte de planification.

3) Diagnostic

Définir les enjeux et orientations de conservation, identifier les MHH d'intérêt pour la conservation.

4) Engagement de conservation

Choisir les MHH à protéger, à dédier à une utilisation durable, à restaurer ou à créer.

5) Stratégie de conservation

Se doter de moyens de conservation pour les MHH (par un **plan d'action**), mesures de suivi et évaluation.

Stratégie de conservation



GATINEAU

Stratégie de conservation

Plan d'action

- La stratégie de conservation s'articule autour de **3 orientations d'intervention structurantes**.
- Ces orientations servent de cadre de référence pour les **8 objectifs**, en vue d'identifier et de développer les **28 actions** municipales à mettre en œuvre, dont **12 sont nouvelles**.
- Les actions proposées visent à mieux encadrer par la **réglementation**, à enrichir les **connaissances** et à renforcer la **communication**.

Principe directeur

Un arrimage entre les différentes initiatives et missions des services municipaux et une collaboration avec les partenaires pour obtenir de plus grands impacts.

Stratégie de conservation

Plan d'action

Le plan d'action est développé en tenant compte des principaux éléments suivants :

- Les enjeux ciblés par le **comité expert** et lors de la **consultation des partenaires**.
- Les enjeux en lien avec les **fonctions écologiques prioritaires** (conservation de la biodiversité et régularisation des inondations et de l'érosion).
- L'harmonisation des **documents de planification** et la complémentarité des actions prévues ou entreprises par différents services de la Ville.
- Les **coûts \$ responsables** des actions proposées et la disponibilité des ressources humaines.
- Des actions qui auront des **impacts réels** sur le territoire.

Plan d'action

Les orientations et les objectifs

version initiale avril 2025

Orientation 1 Augmenter la superficie de milieux humides et hydriques bénéficiant de mesure de conservation	Orientation 2 Contribuer à la conservation de la biodiversité	Orientation 3 Accroître la résilience aux inondations et à l'érosion
Objectifs	Objectifs	Objectifs
1. Assurer la gouvernance efficace, la coordination fonctionnelle et l'arrimage du PRMHH. 2. Accroître et définir l'encadrement municipal des milieux humides et hydriques.	1. Raffiner les connaissances sur les milieux humides et hydriques d'intérêt à la conservation. 2. Produire un portrait de la qualité de l'eau et du milieu aquatique. 3. Élaborer et mettre en œuvre un programme municipal pour la restauration des milieux humides et hydriques. 4. Développer une stratégie de mise en protection des milieux humides et hydriques sur le territoire gatinois. 5. Poursuivre les efforts de protection des habitats viables de la rainette faux-grillon de l'Ouest.	1. Assurer une gestion durable des cours d'eau. 2. Optimiser la gestion des eaux de ruissellement. 3. Rendre l'administration municipale plus résiliente aux inondations.

Plan d'action

Les orientations et les objectifs

version révisée juin 2025

Orientation 1 Augmenter la superficie des milieux humides et hydriques bénéficiant de mesure de conservation	Orientation 2 Mieux connaître la localisation, les caractéristiques et les fonctions des MHH	Orientation 3 Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques
Objectifs	Objectifs	Objectifs
1. Adapter et renforcer l'encadrement municipal pour l'ensemble des MHH d'intérêt à la conservation. 2. S'assurer que 30 % des milieux humides et hydriques d'intérêt bénéficient d'un statut de protection sur le territoire. 3. Augmenter les actions de communication visant à informer les autorités et la population sur l'encadrement réglementaire et l'importance de la conservation des MHH. 4. Soutenir les initiatives de restauration et création de minimalement 5 milieux humides et hydriques.	5. Bonifier les connaissances sur 80 % des milieux humides et hydriques sur le territoire de Gatineau. 6. Renforcer la compréhension sur les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques afin de guider les moyens de préservation.	7. Améliorer la planification et la gestion à la source des eaux de ruissellement. 8. Élaborer et planifier des mesures d'adaptation du territoire face aux inondations et à la mobilité des cours d'eau.

Plan d'action

Les coûts estimés

Coûts estimés (RH et études/consultants)

\$ = 0 k\$ à 25 k\$

\$ \$ = 25 k\$ à 100 k\$

\$ \$ \$ = 100 k\$ à 250 k\$

\$ \$ \$ \$ = 250 k\$ à 500 k\$

Les 12 nouvelles actions du PRMHH

850 k\$

estimation sur 10 ans

Plan d'action

Collaborateurs externes anticipés:

- CREDDO
- Agence de bassin versant des 7
- Canards Illimités
- UQO

Orientation 1 : Augmenter la superficie des milieux humides et hydriques bénéficiant de mesures de conservation sur le territoire

*** nouvelles actions**

OBJECTIFS		ACTIONS		Échéancier	Porteur	Collaborateur	Budget
1	Adapter et renforcer l' encadrement municipal pour l'ensemble des MHH d'intérêt à la conservation	1.1 *	Intégrer dans le SAD les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation identifiés dans le PRMHH ainsi que les moyens de conservation appropriés	3 à 5 ans	SUDD		\$
		1.2 *	Réviser les dispositions des règlements d'urbanisme afin d'assurer le maintien des fonctions écologiques des milieux humides et hydriques	5 à 10 ans	SUDD	STÉ	\$
		1.3	Préparer un guide d'accompagnement du promoteur afin de favoriser l'utilisation des meilleures pratiques dans les projets, à toutes les étapes.	3 à 5 ans	STÉ	SUDD, COMM	\$\$
2	S'assurer que 30 % des milieux humides et hydriques d'intérêt bénéficient d'un statut de protection sur le territoire	2.1 *	Adopter un cadre réglementaire spécifique à la protection des habitats considérés viables de la rainette faux-grillon de l'Ouest	1 à 2 ans	SUDD	STÉ	\$
		2.2	Identifier et valider les milieux humides et hydriques , notamment ceux jouant un rôle clé pour la connectivité, en vue de leur mise en protection	1 à 2 ans	STÉ	SUDD, SPAI, SLSDC	\$\$
		2.3	Mettre en place des mécanismes de conservation et promouvoir les outils de protection des milieux humides et hydriques offert par les organismes de conservation	3 à 5 ans	STÉ	SUDD, COMM, SBI	\$\$\$\$

Plan d'action

Orientation 1 : Augmenter la superficie des milieux humides et hydriques bénéficiant de mesures de conservation sur le territoire

*** nouvelles actions**

OBJECTIFS		ACTIONS	Échéancier	Porteur	Collaborateur	Budget
3	Augmenter les actions de communication visant à informer les autorités et la population sur l'encadrement réglementaire et l'importance de la conservation des milieux humides et hydriques	3.1 * Assurer l'accompagnement, la communication et la sensibilisation de la population concernant l'évolution du cadre réglementaire des milieux humides et hydriques.	3 à 5 ans	SUDD	STÉ, COMM	\$\$
		3.2 * Participer aux efforts régionaux sur l'importance des milieux humides et hydriques	En continu	SUDD		\$
		3.3 * Informer la population et former les autorités aux services écologiques fournis par les milieux humides et hydriques	5 à 10 ans	SUDD	STÉ, COMM	\$
4	Soutenir les initiatives de restauration et de création de minimalement 5 milieux humides et hydriques	4.1 Planifier et réaliser les projets pouvant bénéficier du Programme provincial du MELCCFP de restauration et création de milieux humides et hydriques	1 à 2 ans	STÉ	SUDD, SPAI	\$
		4.2 Identifier les opportunités et des sites de restauration ou de création de milieux humides et/ou hydriques sur les terrains municipaux et privés	1 à 2 ans	STÉ	SUDD, SPAI, SLSDC	\$\$\$
		4.3 Soutenir et bonifier les initiatives de restauration des bandes riveraines	En continu	STÉ	SUDD	\$
		4.4 Réaliser une étude de faisabilité d'un projet de restauration ou de réintroduction d'un habitat de reproduction de la rainette faux-grillon.	3 à 5 ans	STÉ	SUDD	\$\$\$

Plan d'action

Orientation 2 : Mieux connaître la localisation, les caractéristiques et les fonctions des milieux humides et hydriques du territoire

*** nouvelles actions**

OBJECTIFS		ACTIONS		Échéancier	Porteur	Collaborateur	Budget
5	Bonifier les connaissances sur 80 % des milieux humides et hydriques sur le territoire de Gatineau	5.1	Prioriser une connaissance détaillée des milieux humides et hydriques ainsi que l'écotone sur l'ensemble du territoire	1 à 2 ans	STÉ	SUDD	\$\$
		5.2 *	Mettre en place un outil permettant à la Ville de tirer parti des études menées sur les milieux humides et hydriques de son territoire afin d'enrichir la connaissance	1 à 2 ans	SUDD	STÉ, SPAI	\$
		5.3	Déterminer et cartographier les cours d'eau sous responsabilité municipale (LCM) ainsi que leurs bassins versants	3 à 5 ans	SUDD	STE, SPAI	\$\$\$
		5.4	Évaluer l'état des bandes riveraines et recenser les facteurs de pression sur les milieux humides et hydriques	3 à 5 ans	STÉ	SUDD	\$\$
		5.5	Réaliser un diagnostic de la qualité de l'eau des principaux ruisseaux et des lacs (portrait physico-chimique)	3 à 5 ans	STÉ		\$\$\$
		5.6	Réaliser un portrait de l'habitat du poisson dans les principaux cours d'eau.	5 à 10 ans	STÉ	SUDD	\$\$\$
		5.7 *	Identifier les cours d'eau sensibles à l'érosion et à la mobilité	3 à 5 ans	SUDD	STÉ, SPAI	\$\$
6	Renforcer la compréhension sur les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques afin de guider les moyens de préservation	6.1	Définir et documenter les zones tampons nécessaires au maintien des fonctions écologiques des MHH	1 à 2 ans	SUDD	STE	\$

Plan d'action

Orientation 3 : Améliorer la résilience du territoire face aux effets des changements climatiques

* nouvelles actions

OBJECTIFS		ACTIONS	Échéancier	Porteur	Collaborateur	Budget
7	Améliorer la planification et la gestion à la source des eaux de ruissellement	7.1 Élaborer et adopter une politique municipale sur la gestion des cours d'eau	1 à 2 ans	STÉ	SUDD, SPAI	\$\$
		7.2 Identifier, agir et résoudre les enjeux techniques, environnementaux et d'aménagement afin de favoriser l'infiltration d'eau à la source (PGO) dans les projets municipaux et privés.	1 à 2 ans	SPAI	SUDD-STE	\$
		7.3 * Réaliser une étude d'opportunité afin d'évaluer la faisabilité de planifier les ouvrages de rétention à l'échelle de grands secteurs de développement projetés	5 à 10 ans	SUDD	SPAI	\$\$
		7.4 Poursuivre l'élaboration des plans directeurs de gestion des eaux de ruissellement à raison d'un (1) cours d'eau en moyenne par année	En continu	SPAI	STÉ, SUDD	\$\$\$
8	Élaborer et planifier des mesures d' adaptation du territoire face aux inondations et à la mobilité des cours d'eau	8.1 * Mettre en place un comité de travail multidisciplinaire soutenu par les partenaires du milieu scientifique et professionnel	1 à 2 ans	SUDD	STE, SEMR, TP, SPVG, INFRAS, MAMH	\$
		8.2 * Déployer une démarche participative visant à mobiliser les parties prenantes et la population	1 à 2 ans	SUDD	À définir	\$\$
		8.3 * Documenter des mesures et leur impacts afin de soutenir la prise de décision en aménagement du territoire	3 à 5 ans	SUDD	STE, SEMR, TP	\$\$\$

Plan d'action

Principales améliorations attendues

Le PRMHH dans son ensemble et son plan d'action permettront de :

1. **Renforcer et ajuster l'encadrement** ainsi que la **prévisibilité** en matière de planification du territoire, afin de minimiser les impacts sur les fonctions écologiques des MHH d'intérêts.
2. **Augmenter la superficie des MHH** encadrés par des mesures d'utilisation durable de manière à :
 - Contribuer à la conservation de la biodiversité.
 - Atténuer les inondations et l'érosion face aux enjeux de changements climatiques.
 - Consolider et bonifier les corridors écologiques et riverains.
3. **Améliorer les connaissances** pour, notamment, identifier les opportunités de protection et de restauration.
4. **Sensibiliser les acteurs du milieu** à l'importance du rôle naturel des milieux humides et hydriques.

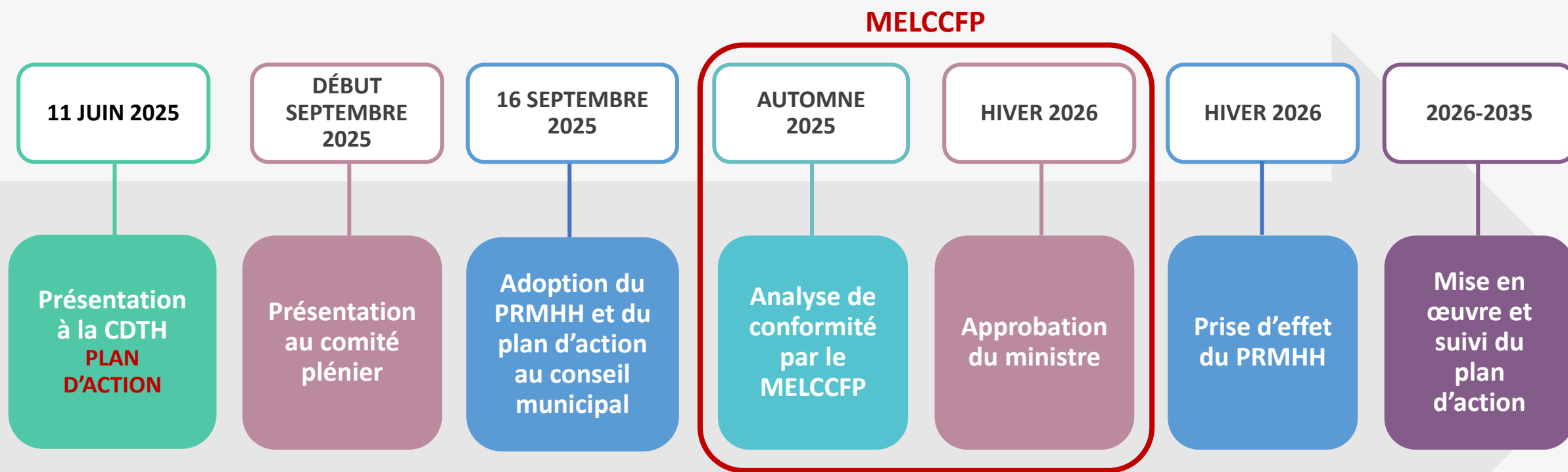
Échéancier



GATINEAU

Échéancier

Les prochaines étapes



Recommandation

Considérant que :

- La réalisation d'un PRMHH est une obligation légale gouvernementale et qu'il s'agit de la première génération de ce type de planification.
- Le plan d'action du PRMHH est développé pour s'arrimer avec plusieurs plans d'action déjà adoptés par le conseil municipal.

Recommandation :

La Commission de développement du territoire et de l'habitation (CDTH), lors de sa séance extraordinaire du 11 juin 2025, recommande au conseil municipal:

- Que le plan d'action concerté tel que présenté soit adopté pour sa mise en œuvre sur 10 ans.

Questions

